



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°78-2024-046

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2024

Sommaire

Préfecture des Yvelines / DRCT

78-2024-01-29-00007 - Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement « DIRECT-OBSEQUES - LE SERVICE FUNERAIRE » sis sur la commune de Noisy-le-Roi (2 pages)

Page 3

Préfecture des Yvelines

78-2024-01-29-00007

Arrêté portant habilitation dans le domaine
funéraire de l'établissement
« DIRECT-OBSEQUES - LE SERVICE FUNERAIRE »
sis sur la commune de Noisy-le-Roi



**Arrêté n°
portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement
« DIRECT-OBSEQUES - LE SERVICE FUNERAIRE »
sis sur la commune de Noisy-le-Roi**

**Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu la demande formulée le 08/01/2024 et complétée le 15/01/2024 par Monsieur Louis-Bernard BOUZERAND, responsable de la SARL DIRECT-OBSEQUES - LE SERVICE FUNERAIRE sise Chemin du Pont de Falaise à Mareil-sur-Mauldre (78124), en vue de l'habilitation accordée à l'établissement susvisé ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : L'établissement « SARL DIRECT-OBSEQUES - LE SERVICE FUNERAIRE » sis 2 rue André LEBOURBLANC à Noisy-le-Roi (78590), dirigé par Monsieur Louis-Bernard BOUZERAND, est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- le transport des corps avant mise en bière,
- le transport des corps après mise en bière,
- l'organisation des obsèques,
- les soins de conservation, en sous-traitance,
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, des urnes cinéraires,
- la fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- la fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire, en sous-traitance.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 24-78-0218.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à 5 ans à compter du 29/01/2024.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

...

Adresse des guichets : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Tél : 01.39.49.78.00 - www.yvelines.gouv.fr

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfecture des Yvelines - bureau de la réglementation générale) ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur - place Beauvau - 75800 Paris cedex 08).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Versailles, le **29 JAN. 2024**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la réglementation
et des collectivités territoriales


Laurent BARRAUD